

Transport : les coutumiers veulent fermer la province

LIFOU.

Le Conseil coutumier drehu appelle à la mobilisation, aujourd'hui mercredi, à partir de 7 heures, devant les bâtiments de la province des Îles Loyauté, à Wé, qu'il entend fermer. Jacques Lalié juge la situation « inacceptable ».

Le ton monte à Wé. Le Conseil coutumier drehu appelle à la mobilisation, ce matin, à partir de 7 heures, devant la province des îles Loyauté. « Nous fermerons la province des Îles », explique le chargé de communication de la commission transport de l'instance coutumière. Le Conseil coutumier proteste contre la prise en charge provinciale des transports aériens dans le cadre du dispositif Solidarité transport et contre l'augmentation des tarifs des billets d'avion.

UNE PREMIÈRE RÉUNION LA SEMAINE DERNIÈRE

À l'origine de ce regain de tension, une rencontre avec Jacques Lalié, président de la province des Îles, la semaine dernière, qui n'a pas abouti à la satisfaction des revendications coutumières. L'instance réclame que le dispositif couvre jusqu'à huit billets d'avion aller-retour par an et la mise en place d'une tarification intermédiaire unique au-delà. La province ne pourrait, quant à elle, aider qu'à



La manifestation doit avoir lieu, devant les bâtiments de la province des Îles, à Wé.

Photo Archives LNC

hauteur de trois billets d'avion. Quant au dispositif continuité territoriale, il est qualifié de « poudre aux yeux », par le chargé de communication de la commission transport du Conseil coutumier. Ce dernier n'exclut d'ailleurs pas d'entamer de futures discussions avec le gouvernement et Aircal.

MENACE DE FERMETURE DES ÉCOLES ET COLLÈGES

En fin de journée, hier, Jacques Lalié a réagi dans un communiqué. Il qualifie la menace de fermeture de l'institution « d'inacceptable et non avenue ». Le pré-

sident des Îles rappelle que le transport est une compétence pays que la province des Loyauté a assumée « de manière volontariste [...] et ce, depuis plusieurs années ».

Insistant sur la nécessité de la collectivité de « se recentrer sur ses compétences légales », en fonction de la « diminution récurrente des dotations de la Nouvelle-Calédonie », Jacques Lalié estime « impossible d'augmenter le nombre de coupons pour les bénéficiaires ». Il indique toutefois s'être engagé à augmenter la participation de la province « au coupon du billet ».

Le président de la province se réserve le droit de fermer bureaux et services provinciaux sur Lifou, écoles, collèges, établissements publics et marina compris, jusqu'à nouvel ordre. « Seul un service minimum pour les urgences serait maintenu », prévient-il.

Jacques Lalié invite par ailleurs « chacun de nous » à relire les articles 142 et 14 de la loi organique « qui fixent les prérogatives en termes de compétences dévolues à ladite institution notamment les problématiques liées à l'identité kanak. »

Gédéon Richard

À NOTER ÎLES

Îles

> **L'Adie, association de microcrédit**, recherche des bénévoles pour accompagner les créateurs d'entreprise. Les missions étant très diverses, tous les profils sont bienvenus. Une formation peut être assurée.

Renseignements au 79 46 04 ou aux antennes de Lifou au 45 09 39, de Maré au 45 44 44 ou d'Ouvéa au 45 44 42.

Lifou

> **Le Conservatoire d'espaces naturels** organise des réunions pour préparer la régulation des cochons sauvages et des chèvres ensauvagées de Drehu, à Xodre, le mercredi 3 mars, à Nang, le jeudi 4 mars, à Hmelek, le vendredi 5 mars, à Jokin, le jeudi 18 mars et à Wé, le vendredi 19 mars. Tous ces rendez-vous se tiendront, de 8 heures à 11 heures, à la maison commune des tribus concernées.

Maré

> **Une permanence juridique** sera proposée par des professionnels, le mercredi 24 février, de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h30, à la mairie de Tadine, pour toutes questions relatives aux droits des femmes, aux procédures devant les tribunaux, à la création de société, aux conflits, aux démarches administratives. Ces consultations sont gratuites.

> **Une opération de ramassage des véhicules hors d'usage** sera organisée au mois de mars. Renseignements au 45 41 07.

> **La mairie, à Tadine, et l'annexe de La Roche** sont ouvertes en semaine de 7h15 à 11h30 et de 12h30 à 16h15 (15h15 le vendredi). Tél. 45 41 07 (Tadine) ou 45 43 28 (La Roche). Le maire tient une permanence le mardi. Le CCAS et la régie le mercredi matin.

> **L'antenne de la province des Îles, à La Roche, est ouverte** de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h30 (15h30 le vendredi). Tél. 45 44 00.

> **Le centre d'enfouissement et de traitement des déchets de La Roche est ouvert** en semaine, de 7 heures à 11 heures et de 12h30 à 15h30. Tél. 72 75 19.

Tous les services publics sont fermés, depuis hier, à Kouaoua

KOUAOUA. Alcide Ponga, le maire, et l'exécutif municipal ont décidé la fermeture des services publics de la commune, hier et aujourd'hui, suite à des actes de délinquance.

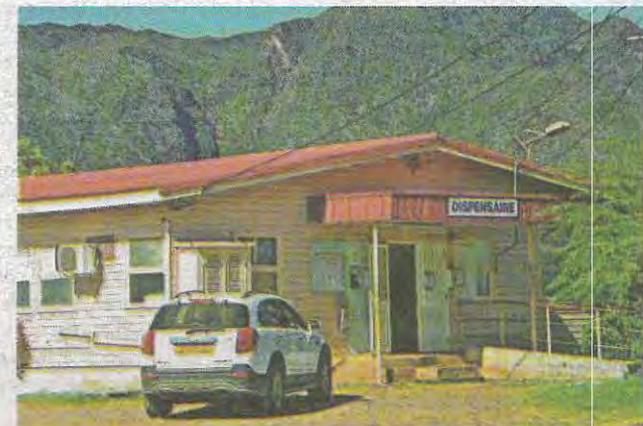
Après Houaïlou, vendredi dernier, c'est au tour de Kouaoua de mener une opération ville morte, pour dénoncer les problèmes d'insécurité au village. « Il a été décidé de procéder à la fermeture de tous les services publics de la commune pour une durée de deux jours, à compter du mardi 23 février », confirme un communiqué émis, lundi, par la mairie et signé du maire Alcide Ponga. Ces fermetures interviennent « suite aux multiples actes de délinquance et d'inci-

vilite à l'encontre des agents en charge des services publics sur la commune ces derniers mois », poursuit le texte, qui mentionne de nouveaux actes commis dans la nuit de dimanche à lundi à l'encontre d'un personnel enseignant de l'école primaire.

RETROUVER LE OU LES AUTEURS

Alcide Ponga et l'exécutif municipal « dénoncent vivement ces actes de délinquance répétitifs qui pénalisent le bon fonctionnement de la commune ». La collectivité en appelle « à la responsabilité de tous et interpelle la population afin d'aider les autorités compétentes en

fournissant toutes informations utiles pour retrouver le ou les auteurs des faits ». Le communiqué rappelle également les actes commis « ces derniers mois » à l'encontre du personnel du centre médicosocial. Du 22 au 29 janvier, la province Nord a déjà fermé le dispensaire « en réponse à l'agression du médecin ainsi qu'à des actes de délinquance répétitifs à l'encontre du personnel de l'établissement ». La collectivité a alors prévenu qu'elle se réservait le droit de fermer le centre médicosocial « jusqu'à nouvel ordre si de tels faits se reproduisent ».



Le dispensaire a déjà fermé, du 22 au 29 janvier, suite à l'agression de son médecin.

G.R.

Photo Archives LNC - Julien Cinier

Complications et tensions : le congrès du FLNKS est reporté

POLITIQUE. Entre la panne du *Betico* et les tiraillements autour de la présidence du gouvernement, ce 39^e rendez-vous annuel du Front, prévu samedi à Lifou, se glissait dans un calendrier complexe.

Patience. Le bureau politique du FLNKS a pris la décision mardi en matinée : le 39^e congrès annuel du FLNKS, initialement prévu ce week-end à Lifou, est reporté à une date qui reste à définir. L'événement pourrait ne pas se tenir avant la fin mars, d'après des échos.

Le Palika, à la suite de son bureau politique élargi samedi à Moindou, avait exprimé le lendemain, dans un communiqué, son souhait justement de différer ce rendez-vous de premier plan. Parce que « *les conditions ne sont pas idéales* ». La composante Union progressiste en Mélanésie (UPM) était de cet avis. Tout comme l'Union calédonienne visiblement.



Le précédent congrès annuel du Front, le 38^e, s'était tenu à Dumbéa, Kaimolo, en décembre 2019. Photo archives Y.M

Plusieurs données ont pesé dans la balance en faveur d'un report. Des raisons matérielles sont tout d'abord évoquées. Le *Betico* est en panne, et le transport vers l'île des Loyauté est de fait plus compliqué. En outre, le passage de la dépression tropicale Lucas le mercredi 3 février a malmené des tribus.

CONVOCATION EN FIN DE SEMAINE

Des causes se trouvent ensuite dans le champ politique. La stratégie du FLNKS en vue

de la troisième consultation reste à éclaircir. Enfin, risque majeur, ce 39^e congrès aurait pu se focaliser sur la désormais affaire de la composition pro-Kanaky du 17^e gouvernement. Aujourd'hui à égalité de membres - trois-trois - au sein de l'exécutif, l'UNI et l'UC sont loin de s'entendre pour l'instant sur le nom d'un président. La première formation milite pour la candidature de Louis Mapou, la seconde défend le profil de **Samuel Hnepeune**. Le bureau politique du FLNKS a insisté

mardi : ce gouvernement à majorité indépendantiste doit disposer d'un pilote indépendantiste, mandat a donc été donné aux membres issus des listes UNI et UC de discuter afin de trouver un accord. Les aiguilles de l'horloge tournent, le haut-commissaire, Laurent Prévost, doit convoquer les onze élus de l'institution calédonienne cette semaine, jeudi ou vendredi, avec l'ambition de voir un président désigné. Cette deuxième séance sera-t-elle fructueuse ? Pas sûr.

Yann Mainguet

Politique.

Listes électorales : les observateurs de l'ONU bientôt en exercice



L'exercice est désormais habituel. À la demande du haut-commissaire, les élus du Congrès ont examiné, puis rendu, à l'unanimité, lundi après-midi, un avis sur le projet d'arrêté portant désignation des personnalités qualifiées indépendantes au sein des commissions administratives spéciales. Ces experts œuvreront, en mars, puis en avril, sans voix délibérative, au sein des commissions chargées de la révision de la liste électorale spéciale pour l'élection des membres du Congrès et des assemblées de province, de celle du tableau annexe des électeurs non admis à participer au scrutin, et celle de la liste électorale spéciale pour la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté. Ces personnalités sont Augustin Loada (Burkina Faso), désigné président des observateurs, Rolande Yvette Ziegler (Suisse), Ousmane Toure (Mali), Germain Amoni (Canada), Teresa Polara (République tchèque), François Butedi (République démocratique du Congo), Martin Nadon (Canada), Maurizio Cacucci (Italie), Mariama Toure (Guinée), et Armande Désirée Koffi-Kra (Côte d'Ivoire). Ces experts, pour une très large majorité, effectuent en ce moment leur quatorzaine à Nouméa.

Covid-19 : le chômage partiel s'arrête

POLITIQUE.

L'allocation de chômage spécial Covid-19 sera suspendue à la fin de la semaine. Le dispositif, qui assure un revenu à près de 2000 Calédoniens, n'a pas été prolongé. L'exécutif, désormais en charge des affaires courantes, assure que la chute du gouvernement en est la cause. Explications.

C'est un coup dur pour les 2 000 Calédoniens qui bénéficient depuis le début de la crise de la Covid-19 d'un dispositif spécial de chômage partiel. Cette allocation s'arrêtera à la fin du mois. L'annonce est tombée hier, au cours du point presse du 16^e gouvernement, désormais en charge des affaires courantes. Et qui assure ne plus être habilité à prolonger ces aides.

« On aurait souhaité les poursuivre, mais on ne peut pas le faire. Ces 2 000 personnes qui travaillent dans des secteurs comme le tourisme ou le transport aérien vont se retrouver dans une grande difficulté dès la fin de cette semaine, regrette Christopher Gygès, porte-parole de l'exécutif. Le finan-



Christopher Gygès animait, hier, « peut-être son dernier point presse en tant que porte-parole du gouvernement ».

Photo A.T.

« cement était prévu pour maintenir ce chômage partiel pendant encore deux mois. Sauf qu'un gouvernement aux affaires courantes ne peut pas prendre de délibération. Or, il faut une délibération pour prolonger ce dispositif et le gouvernement a chuté ».

RÉELLE IMPASSE ?

Mais cette instabilité institutionnelle est-elle synonyme d'impasse pour ce dossier qui pénalise tant de familles calédoniennes ? Pas si sûr. La loi organique prévoit que l'exécutif de Thierry Santa soit en charge d'expédier les « affaires courantes » en attendant la désignation d'un nou-

veau président. Il s'agit de décisions sur lesquelles le gouvernement n'a aucune marge de manœuvre et qui permettent d'assurer la continuité de l'activité de l'institution et des services publics. À l'inverse, les décisions qui comprennent une appréciation politique ne peuvent pas être prises en compte.

Par principe, cet exécutif ne peut arrêter et déposer sur le bureau du Congrès aucun projet de loi du pays et aucune délibération. À quelques rares exceptions près : lorsqu'il s'agit notamment d'une « situation d'urgence ». La prolongation du chômage partiel spécial Covid-19 pour

2000 salariés pourrait-elle entrer dans ce cadre ? « Compte tenu du grand nombre de familles concernées, cela se plaide devant un tribunal. Mais de toute façon, les risques de contentieux sur une telle mesure, populaire, sont très faibles. Je ne vois pas qui l'attaquerait », analyse un juriste. Pour autant, si le 16^e gouvernement décidait d'arrêter exceptionnellement un projet de délibération sur le prolongement du dispositif, un délai incompressible devrait être respecté. Soit au moins 15 jours pour une consultation du Cese (Conseil économique, social et environnemental). Sans oublier ensuite la tenue d'une

session extraordinaire du Congrès. Autre option possible pour cette délibération, qui relève du Congrès : qu'un élu ou un groupe d'élus de l'institution du boulevard Vauban dépose cette proposition de délibération, qui là encore, devra d'abord être soumise au Cese, avant d'être examinée et adoptée, ou non, par le Congrès.

LES SALARIÉS DE L'USINE DU SUD SUR LA SELLETTE

Par ailleurs, les salariés et les sous-traitants de l'usine du Sud, également au chômage partiel, devraient à leur tour se trouver en grande difficulté. Faute de finances suffisantes de la Cafat. « C'était une discussion du gouvernement pour permettre de trouver les ressources nécessaires afin de payer ces personnes-là. Or, trouver 600 millions pour les affecter à la Cafat, ce n'est pas une affaire courante. Il revient d'avoir un gouvernement de plein exercice sur ce point-là. C'est donc en stand-by actuellement », poursuit Christopher Gygès, qui concède néanmoins que « cela peut être considéré comme une affaire urgente » si l'instabilité institutionnelle perdure. « On ne peut pas concevoir que des personnes soient sans salaire à la fin du mois. Malgré la chute du gouvernement, on n'a pas perdu notre sens des responsabilités. Mais trouver 600 millions implique d'affecter de nouvelles recettes. C'est un budget et le budget doit être voté. Et ça va être très très compliqué de faire voter ce budget avant le 31 mars. »

Tourisme

Dernière ligne droite pour les Trophées du tourisme



Les acteurs touristiques de la province Sud n'ont plus qu'une semaine pour soumettre leur candidature aux Trophées du tourisme 2021. Cette année, six catégories sont ouvertes : restauration et produits locaux, loisir et activités touristiques, tourisme durable, animation culturelle et patrimoine, l'hospitalité en hébergement et enfin la catégorie événement durable.

Organisés par Destination province Sud, les Trophées du Tourisme visent à promouvoir la diversité de l'offre touristique en province Sud auprès du public calédonien. L'objectif de cet événement est avant tout de récompenser les acteurs (restaurateurs, prestataires d'activité, hébergeurs, organisateurs d'évènement, associations, institutions) du secteur les plus impliqués. L'appel à candidatures qui se termine le 2 mars sera immédiatement suivi d'une phase de sélection durant laquelle les dossiers seront étudiés par un comité de pilotage qui délibérera pour désigner les trois nominés par trophée selon une liste de critères objectifs. Ces dix-huit candidats se verront offrir le tournage d'une vidéo de 30 secondes en haute définition pour promouvoir leur structure. Un vote en ligne sera ouvert au public du 14 avril au 13 mai avant qu'un jury composé de professionnels du tourisme et de personnalités de la province Sud se réunisse pour émettre un vote commun. Enfin, le samedi 29 mai lors du Salon évasion sud, les six lauréats élus dans chaque catégorie recevront, en plus du trophée, 150 000 francs de prestations de communication ainsi qu'un an de communication digitale sur les supports de Destination province Sud.

Aircalin et la Cafat coopèrent pour les Evasan en urgence

SANTÉ. La Cafat et la compagnie aérienne ont signé, mardi, une convention de mise à disposition de moyens aériens pour assurer les évacuations sanitaires d'extrême urgence vers l'Australie.

C'est une situation compliquée qui a fait naître cette entente entre la Cafat et Aircalin. Il y a quelques semaines de cela, la caisse calédonienne se trouvant dans l'incapacité d'évacuer un malade vers Sydney en l'absence d'avion a dû faire appel aux forces armées pour le transporter en urgence. La faute à des problèmes techniques sur les appareils des partenaires habituels de la Cafat, mais aussi au durcissement de la réglementation sanitaire chez nos voisins qui dissuade les équipages australiens de se déplacer sur le Caillou.

« Depuis le début de la crise Covid, nous avons de gros soucis d'affrètement d'avions qui viennent d'Australie pour ces cas bien particuliers d'urgences vitales, explique Jean-Pierre Kabar, président du conseil d'administration de la caisse. Cette convention enlève une épine du pied de la Cafat. »

Une opération « gagnant-gagnant » qui permet à Aircalin de faire tourner ses appareils. « En termes de coûts, nous n'avons pas eu une approche commerciale classique. Il s'agit plus d'une opération de solidarité avec la Cafat et les Calédoniens, indique Didier



Didier Tappero (au centre) et Jean-Pierre Kabar (à droite) ont signé la convention mardi après-midi dans les locaux de la Cafat. Photo Lucile Courtot

Tappero, le directeur général de la compagnie. La Cafat ne prend donc en charge que les frais coûtants. C'est une opération neutre économiquement pour Aircalin mais qui, au-delà de l'intérêt pour les malades, nous permet de faire voler nos avions et d'entretenir nos équipages et nos personnels ».

UN DÉLAI DE 12 À 24 HEURES

Si les vols destinés aux évacuations en extrême urgence sont une première pour Aircalin, la compagnie est néanmoins rodée à l'exercice de l'Evasan.

« Nous opérons déjà des évacuations sanitaires sur des vols réguliers, donc nos avions sont équipés pour recevoir des civières et de

l'oxygène, affirme Didier Tappero. Les personnels connaissent bien les procédures. »

La seule différence est que, désormais, les vols Aircalin seront déclenchables pour une évacuation avec un préavis de 12 à 24 heures. Le premier vol dans le cadre de cet accord a eu lieu la semaine dernière, avant même la signature de la convention et « tout s'est bien déroulé » selon Jean-Pierre Kabar.

MOINS D'EVASAN EN 2020

En 2020, 728 Evasan ont été effectuées contre 1 332 en 2019. Une chute drastique du nombre d'évacuations qui est due à la crise sanitaire. En effet, depuis l'apparition de la Covid-19 et la

mise en place de règles sanitaires strictes, notamment en Australie, seuls peuvent bénéficier d'une évacuation sanitaire les malades dont l'état de santé nécessite des soins urgents.

Ces Evasan, en dehors des cas d'extrême urgence, sont organisées une fois par semaine, sur un vol régulier.

En revanche, les Evasan en extrême urgence ont augmenté entre 2019 et 2020 passant de 88 à 106. Cela pourrait être en partie dû à la baisse du nombre de vols commerciaux qui raréfie les possibilités d'évacuation et crée donc plus de cas dits « d'extrême urgence ».

Lucile Courtot

Les procès de Gomès, de Martin et de Gatuhau renvoyés à octobre



À l'époque de sa mise en examen, Philippe Gomès avait dénoncé une « affaire de cornecul » qui finira dans « les oubliettes de l'histoire judiciaire calédonienne ». Archives LNC

JUSTICE. Hasard du calendrier, le député de la seconde circonscription, l'actuel et l'ancien maire de Païta étaient appelés à comparaître le même jour. Comme en décembre dernier, le tribunal correctionnel a renvoyé le procès de Philippe Gomès dans l'affaire NCE au 8 octobre prochain. Philippe Gomès et la société SAS Nouvelle-Calédonie Énergie sont poursuivis pour des faits de prise illégale d'intérêts et recel entre 2016 et 2018. La justice soupçonne le fondateur de Calédonie ensemble d'avoir participé, en tant qu' élu, à des votes portant sur le projet de la centrale à gaz alors qu'il était président, non rémunéré, de Nouvelle-Calédonie Énergie, pilote

de cette infrastructure. Dans ce dossier, Philippe Gomès est défendu par M^{es} Frédéric De Greslan et Jean-Yves Le Borgne, avocat au barreau de Paris. Compte tenu de la crise sanitaire et des mesures de quatorzaine, ce dernier n'a pas pu se rendre à Nouméa. « C'est l'ultime renvoi », a prévenu la présidente Lise Prenel, « quand bien même la situation sanitaire ne changerait pas ».

L'INÉLIGIBILITÉ SUSPENDUE

La cour d'appel a également renvoyé l'affaire des achats de voix de Païta. Dans ce dossier de triche supposée du scrutin municipal de 2014, l'avocat M^e Le Borgne représente les intérêts de Frédéric De

Greslan qui avait perdu la mairie à 286 voix d'écart. En première instance, les juges avaient reconnu que l'élection avait été faussée par la distribution d'enveloppes d'argent liquide. Harold Martin, le maire sortant de l'époque, avait écopé de deux ans de prison, dont la moitié ferme, assortis d'une amende de 1,6 million de francs et de cinq ans d'inéligibilité. Son directeur de cabinet, Willy Gatuhau, aujourd'hui maire de Païta, avait été sanctionné d'un an avec sursis et trois ans d'inéligibilité. Leurs avocats avaient alors interjeté appel, suspendant l'inéligibilité. Le procès doit se tenir le 12 octobre.

Jean-Alexis Gallien-Lamarque

Mimsy Daly, nouvelle présidente du Medef



Il y a 15 jours, Samuel Hnepeune démissionnait de ses fonctions de président du Medef en raison de son élection comme membre du 17^{ème} gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Mimsy Daly, jusqu'alors vice-présidente, a été élue nouvelle présidente de l'organisation patronale jeudi. Chef d'entreprise dans le secteur du commerce, elle devient à 44 ans la première femme à la tête du Medef en Nouvelle-Calédonie. Valérie Zaoui devient, quant à elle, 1^{ère} vice-présidente.

Les jeunes remportent la Traversée

Les membres du Cercle des nageurs calédoniens (CNC) ont brillé, le week-end dernier, lors de la 27^{ème} édition de la Traversée entre l'Anse-Vata et l'île aux Canards. La course, longue de 2,5 kilomètres, a vu s'imposer John-William Dabin et Lillie Freulon. Le nageur de 17 ans conserve sa place de numéro 1 puisqu'il avait déjà été sacré champion l'année dernière. Sur la plus grande distance, le 18 km entre le phare Amédée et l'Anse-Vata, c'est Ludovic Delabre qui en est sorti vainqueur après plus de 5 heures de nage.



La SLN enregistre 10,4 milliards de pertes nettes



Mercredi dernier, le groupe Eramet a rendu public ses chiffres pour l'année 2020. Selon Eramet, le plan de sauvegarde « est pleinement efficace » dans des conditions normales d'exploitation puisque le groupe a observé une baisse des coûts de production. On en retient que l'entreprise a généré 4 milliards de francs de trésorerie au deuxième semestre. Toutefois, la SLN enregistre des pertes nettes de 10,4 milliards de francs.

« 2020 a été pour la SLN une nouvelle année de défis relevés dans un contexte local et de marché international très incertains. L'entreprise a démontré l'efficacité de son plan de sauvetage dans des conditions normales de fonctionnement mais reste cependant dans une situation financière critique. » A fin décembre, la liquidité financière de la SLN, issue d'un prêt du groupe Eramet et de l'Etat, s'élève à 13,2 milliards de francs.

Une « bulle de voyage » entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu



Le Premier ministre du Vanuatu, Bob Loughman, a annoncé la mise en place d'une « bulle de voyage » avec la Nouvelle-Calédonie, dès le mois d'avril. Le Vanuatu espère beaucoup de l'instauration de cette éventuelle « bulle » et estime que la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu, épargnés par l'épidémie de la Covid pourraient tirer parti de cette situation. La « tamtam bulle » pourrait permettre au Vanuatu une reprise de son activité touristique, selon le premier ministre. Cette bulle de voyage concernerait dans un premier temps l'île d'Efate, où se situe la capitale Port-Vila, les autres îles du Vanuatu seraient interdites d'accès. Côté calédonien, le gouvernement indique que le projet est toujours à l'étude.

Vale dénonce un « prétexte environnemental »

Dans un communiqué, le groupe Vale a dénoncé « un prétexte environnemental » pour s'opposer à la reprise de l'usine du Sud. Il a annoncé que de « grandes contre-vérités dignes de pratiques complotistes » circulaient actuellement ainsi que « des mensonges répétés » polluant les esprits. Vale explique aussi qu'un débat productif « est indispensable ». Le groupe

a également affirmé que le barrage ne peut pas s'écrouler et que « si ce risque était avéré, ni les employés, ni la province Sud, ni l'État et ses organismes de contrôle n'autoriseraient Vale NC à continuer » de l'exploiter. Enfin, l'industriel a assuré que le projet Lucy n'était pas un argument pour affirmer que le barrage n'était pas fiable.

Usine du Sud : Une cellule d'accompagnement pour les salariés et sous-traitants

La province Sud a présenté un dispositif de soutien aux employés et sous-traitants de l'usine du Sud. En effet, depuis l'arrêt de l'activité et les premières mises en chômage partiel, la situation financière de certains salariés et des sous-traitants est devenue difficile. La création de cette cellule d'accompagnement d'urgence permettra de répondre à la situation actuelle notamment en apportant un soutien vis-à-vis des échéances bancaires ou locatives. « Pour les loyers, la province peut intervenir directement en apportant une souplesse avec les bailleurs sociaux. Nous sommes également en contact avec quelques banques. Les discussions ont bien commencé, et vont se poursuivre », a précisé Sonia Backès, présidente de la province Sud. Afin d'accéder à ce service d'aide personnalisé, la province Sud met en place un formulaire dédié, disponible depuis le lundi 22 février.

Le chiffre

17

Mercredi, les élus du Congrès ont élu les 11 membres du 17^{ème} gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Alors que la liste UC-FLNKS nationalistes et Éveil Océanien misait sur 4 sièges, elle n'en a obtenu que 3. Conséquence, Vaimu'a Muliava de l'Éveil Océanien n'a pas retrouvé son siège au gouvernement. L'UNI en revanche est passé de 2 à 3 sièges, intégrant Adolphe Digoué 3^{ème} sur la liste, au gouvernement. Pour le reste, les Loyalistes obtiennent 4 sièges et Calédonie Ensemble a un élu au gouvernement. Suite à un premier scrutin infructueux, le report de l'élection du président du gouvernement a été annoncé par le Haut-commissariat. De son côté, Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, espère que la formation d'un nouveau gouvernement renoue le dialogue entre les partis politiques.

CETTE ANNÉE ENCORE PLUS DE PERTINENCE

Thérèse Waia, Nadine Goapana et Lorelei Aubry

TV Votre rendez-vous quotidien avec l'info à 19h30.

Malia Noukouan, Anne-Claire Lévêque et Charlotte Mestre

Radio Dynamique, éclairée, renforcée, votre matinale info du lundi au vendredi de 5h à 8h.

RADIO TÉLÉVISION INTERNET

Partageons plus encore

www.la1ere.nc

nouvelle calédonie 1



Quelle ligne politique pour le nouveau gouvernement : le sectarisme ou l'ouverture ?

Les réunions des partis indépendantistes chacun de leur côté et les échanges aigres-doux entre Victor Tutugor -monsieur «Tant pis»- de l'UMP, et l'UC où Pierre-Chanel Tutugoro, le Secrétaire Général, est pris à parti, éclairent les relations et les stratégies des partis séparatistes. Chez les indépendantistes, l'Union est de mise lorsqu'il s'agit de défendre la revendication d'indépendance. Mais elle est en fait de façade, car elle masque mal des désaccords profonds sur la conception de la gestion de la Nouvelle-Calédonie. Et elle n'empêche pas une lutte féroce de pouvoir.

Il ne faut pas s'y tromper : la lutte pour le pouvoir va prendre d'autant plus de relief que les indépendantistes estiment que leur objectif est à portée de main. Dans leur esprit, Kanaky n'est pas un long fleuve tranquille : les plus puissants occuperont les fonctions et dicteront la ligne politique. Sans attendre, déjà, Uni et UC se sont « taillés des croupières » aux récentes élections municipales. Le parti de Daniel Goa a éjecté le Palika de plusieurs communes, parmi lesquelles le chef-lieu du Nord, Koné, mais aussi Hienghène la commune emblématique de Jean-Marie Tjibaou ou encore celle de Yaté gérée depuis plusieurs mandatures par Adolphe Digoué, qui va se refaire une santé politique au gouvernement où il vient d'être élu. Pas de répit en interne : la lutte continue.



sa structure idéologique est davantage marquée qu'à l'UC. Le concept d'appropriation des moyens de production a généré la « doctrine nickel ». Autrement dit, sa vision de la Nouvelle-Calédonie pourrait, à certains égards, s'inspirer du marxisme ou du capitalisme d'Etat à la chinoise.

indépendantiste existe au congrès

Ce que beaucoup oublient, c'est que la situation mise en relief par l'élection du nouveau gouvernement existe depuis plusieurs mois au Congrès. Dans le « Parlement » local, les groupes Palika-Uni et UC/FLNKS/Nationalistes/Eveil Océanien y possèdent la majorité depuis le ralliement du parti de Mila Tukumuli. Or c'est le Congrès qui décide dans toutes les matières essentielles : budget général, fiscalité, enseignement, droit du travail, réglementation générale ou encore santé et protection sociale. Le nouveau gouvernement va donc jouer deux rôles : celui de présenter les textes législatifs au Congrès, et celui d'un affichage politique de l'Exécutif Calédonien. Pour ce

1970. De grandes personnalités calédoniennes en ont fait partie : Jean Lèques, Jean-Pierre Aïfa, Max Frouin, Georges Nagle ou encore Rolland Caron. Malgré certaines positions parfois extrêmes et agressives, le parti demeure pragmatique. Il a créé la Cafat. Il a mis en place l'IRPP. Il vient d'appeler l'ex-président du Medef à conduire sa liste au gouvernement. Le Palika-Uni est plus récent. Il est directement issu de la poussée anticolonialiste des années 60, et a été conçu par des intellectuels Kanak dont certains ont connu Mai 68. Incontestablement,

Idéologie contre pragmatisme

L'Union Calédonienne est le plus vieux parti politique de Nouvelle-Calédonie. Sa devise demeure : «Deux couleurs, un seul peuple». Il a connu une vraie pluriracialité au temps de sa splendeur, entre 1958 et

qui est du second, c'est déjà le cas. La presse métropolitaine a interprété la « conquête » du gouvernement comme une avancée indépendantiste. Demain, c'est le président du gouvernement indépendantiste qui va tracer la perspective du « pays » dans son discours de politique générale, et qui donnera quotidiennement le la de l'Exécutif calédonien. Viendra s'y ajouter la présence permanente d'un porte-parole indépendantiste. Pour ce qui concerne les textes, le nouveau président aura à sa disposition tout l'appareil administratif du territoire. Bien sûr, les « ministres » non-indépendantistes auront en charge des secteurs. Mais la loi organique prévoit qu'ils soient chargés « du contrôle et de l'animation », tandis que le Président est bien le chef des services publics et l'ordonnateur du budget ... On peut donc s'attendre, et quoi qu'il se passe pour la présidence de l'Exécutif, au dépôt d'une pléthore de textes durant les 18 mois à venir.

ligne idéologiquement dure, ou s'il affichera l'ouverture en vue de séduire quelques 4000 nouveaux électeurs nécessaires pour gagner le prochain référendum. Ce sujet, d'ailleurs, dépasse la seule personnalité du président du gouvernement. Il s'agira de rapports de force internes à l'Exécutif, mais également, au sein du Congrès. La fiscalité sera au cœur de l'équilibre du budget. Les Calédoniens seront rapidement fixés. L'économie, le schéma minier vont suivre dans la foulée. Bien sûr, les nouveaux diri-



geants devront mettre en pratique la collégialité dont ils ont dénoncé l'absence dans le gouvernement Santa, de manière totalement injustifiée. Ils devront également affronter une opposition politique des loyalistes, cette fois débarrassés des contraintes de gestion. La réalité qui va s'imposer aux nouveaux dirigeants est cependant simple, vu l'état où la Calédonie se trouve : le redressement ou le chaos. Au bout de ce chemin de 18 mois, il y aura probablement le 3e référendum. La différence constatée au précédent scrutin entre les séparatistes et les loyalistes était de quelques 8.000 voix. En clair, l'objectif, pour les uns, est d'augmenter cet écart, et pour les autres, de le surmonter. Ce sera le succès ou l'échec de la stratégie indépendantiste comme de celle des loyalistes. Reste le rôle que la France va jouer. Non seulement, il n'est pas moindre, mais il se révélera certainement majeur. Car le troisième référendum va, de toutes les façons, conduire à une impasse : une moitié des électeurs contre l'autre, et les deux tiers de la population contre un tiers. Seule la France sera le puissant partenaire capable, alors, d'éviter le pire.

Sectarisme ou ouverture ?

La question qui prévaut est de savoir si le prochain gouvernement suivra une

C'EST LE MOMENT D'AVOIR LE BON RÉFLEXE.

BMW X3* À 5 990 000 F
Soyez le premier à réserver le vôtre.

* BMW X3 20i S Drive. Photos non contractuelles.

PRESTIGE
2, rue E. Harbulot - PK6 Tél : 44 30 00 - contact@prestige.nc

Construisons notre pays, économisons l'énergie.

Après Samuel Hnepeune, Mimsy Daly élue présidente du Medef en Nouvelle-Calédonie

emploi



©NC La 1ère/Laura Schintu

L'intérim n'aura duré que quelques jours. Mimsy Daly, jusque-là première vice-présidente du Medef-NC, a été élue ce jeudi matin à la tête de l'organisation patronale, suite à la démission de

Samuel Hnepeune.

F.T. et Brigitte Whaap (C.C.) · Publié le 18 février 2021 à 12h57,

Le 12 février, [Samuel Hnepeune](#) quittait la présidence du Medef, huit mois après son [élection](#), en vue d'intégrer le gouvernement. Depuis, c'est la vice-présidente, Mimsy Daly, qui occupait la fonction à titre intérimaire. Elle vient d'être confirmée dans ce fauteuil après renouvellement du comité directeur, jeudi matin, «à l'unanimité».

Au comité directeur

An infographic titled 'Au comité directeur' for Medef NC. It features a grid of circular portraits of the board members. At the top left, Mimsy Daly is listed as 'Présidente'. Below her are five other members: Valérie Zaoui (1ère Vice-Présidente), Thibaut Martelin (2ème Vice-Président), Dominique Katrawa (3ème Vice-Président), Romain Babey (4ème Vice-Président), and Edouard Castaing (Trésorier). Below this row are four more members: Danièle Braut (Présidente), Nicolas Beaufort (Président), Guillaume Benoit (Président), and Alexandre Lafleur (Président). At the bottom, there are four logos for different areas: 'RELATIONS SOCIALES', 'EMPLOI FORMATION', 'ÉCONOMIE FISCALITÉ', and 'PROTECTION SOCIALE'. A quote on the left reads: 'Une nouvelle équipe, opérationnelle et de combat face à l'adversité qui nous attend.' The Medef NC logo is also present.

Première femme présidente du Medef-NC

Chef d'entreprise dans le secteur du commerce, elle devient à 44 ans la première femme à la tête du Medef-NC. Calédonienne, elle fait son parcours scolaire à Nouméa avant de partir en Métropole pour poursuivre ses études à **l'Ecole Supérieur des Sciences Economiques et Commerciales**. De retour sur le Caillou elle est salariée dans le privé avant de décider de se lancer dans l'entrepreneuriat en 2013.

Une nouvelle présidence dans la continuité



Après une réunion du comité exécutif du Medef-NC, c'est à **l'unanimité que l'ancienne vice-présidente a pris la tête de l'organisation patronale**. Le comité directeur autour de Mimsy Daly va poursuivre le travail déjà engagé par l'ancienne équipe, avec pour objectif : la relance de

l'économie calédonienne. « *La priorité pour nous, c'est une équipe qui rassemble l'ensemble des secteurs économiques de la Nouvelle-Calédonie et d'impliquer les partenaires sociaux* », annonce la nouvelle présidente.

Parmi les dossiers sur la table : la survie de la métallurgie, la relance du BTP mais aussi la protection de tout le tissu économique calédonien tout en conservant une Calédonie attractive pour les investisseurs.

Le Medef-NC lance un **appel aux responsables politiques** pour que le nouveau gouvernement puisse fonctionner rapidement, afin que les dossiers importants soient traités en urgence.

Portrait en images

par **Brigitte Whaap et Laura Schintu** :

